

## INFORMATION AUX PORTEURS

### 10/03/2021 – Prise en compte de la doctrine AMF 2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra financières de façon centrale

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a développé le 11 mars 2020 une doctrine relative aux informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra financières (« **doctrine ESG AMF** »).

Cette doctrine, qui entre en vigueur le 10 mars 2021, définit un certain nombre de critères permettant d'apprécier le **caractère effectif et mesurable des approches extra financières utilisées**.

Ainsi, pour les OPC qui souhaitent faire de la prise en compte de caractéristiques extra-financières un **élément central de communication**, l'AMF prévoit que ces OPC intègrent dans leurs processus d'investissement :

- **des objectifs mesurables** lesquels doivent être mentionnés dans les documents réglementaires des OPC;
- **un engagement significatif de 20%**

L'AMF met en avant 2 approches :

- approche en amélioration de note : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées
- approche en sélectivité : 20% de l'univers d'investissement doit être exclu.
- **un taux d'analyse ou de notation extra-financière du portefeuille supérieur à 90%** : ce taux s'apprécie en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net.

Les OPC listés en annexe 1 intégreront à compter du 10 mars 2021 les exigences de la doctrine ESG AMF et communiqueront de façon centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

Les prospectus et les DICI des OPC listés en annexe 1 (ainsi que les prospectus et/ou DICI de leurs nourriciers) sont modifiés en conséquence et ces changements seront effectifs en date du **10 mars 2021**.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.



INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX 15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

## Annexe 1 - Liste des OPC

DENOMINATION
Carac Actions Euro
Carac Actions Internationales ISR
CPR 7-10 Euro SR
CPR Actions France ESG
CPR Cash
CPR Convex ESG
CPR ES Action Climat
CPR ES Food For Generations
CPR Euroland ESG
CPR Europe ESG
CPR Global Silver Age
CPR Monétaire ISR
CPR Oblig 12 Mois
CPR Oblig 6 Mois
CPR USA ESG
LCL Compensation Carbone Actions Monde
LCL Compensation Carbone Multi Stratégies
LCL Future Cities